http://www.jdj.be/jdj/lire_edito.php?e=364

LE JOURNAL DU DROIT DES JEUNES

L'éditorial de Caroline De Man et Benoit Van Keirsbilck dans le JDJ N°364

Un nouveau pas dans la banalisation de l'enfermement ?



On en parle depuis des années, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé la création d'une IPPJ (la septième) à Bruxelles. Elle verra le jour dans les bâtiments d'un ancien internat à Forest, une fois le site rénové. Ses 30 places (20 garçons, 10 filles) seront disponibles dans moins de quatre ans (selon les plans).

Les intentions du Ministre Madrane se veulent ambitieuses (1) et s'expriment en termes de réinsertion, de lien, d'ouverture vers l'extérieur et d'inclusion d'un maximum d'acteurs (familles, associations, instituts de formation…). Ce projet s'inscrit dans une vaste réforme des IPPJ en préparation, qui comprend des services diagnostics pour l'évaluation, l'observation et l'orientation des jeunes (pour une durée d'un mois contre quinze jours actuellement), une harmonisation des projets pédagogiques, la proximité du placement par rapport au lieu de vie des jeunes et le suivi post-institutionnel.

Il implique également l'abandon de Saint-Hubert et la transformation de plusieurs IPPJ : Saint-Servais deviendrait mixte, Jumet une institution fermée sécuritaire... (tout cela n'étant pas sans susciter de sérieuses critiques).

On s'éloigne enfin de l'approche «sibérienne» (envoyer le jeune très loin de chez lui) et (espérons-le) de l'approche purement comportementaliste (orthopédagogique) qui n'ont pas

fait leurs preuves. L'objectif du diagnostic étant de faire «coller» l'approche pédagogique aux besoins du jeune et ne pas se contenter d'un placement en fonction des disponibilités.

Certains aspects de cette réforme semblent aller dans le sens d'un meilleur respect des droits des jeunes, d'une prise en charge plus adéquate et d'un suivi postinstitutionnel indispensable (ils ne peuvent donc être que positifs pour la société).

Mais le flou subsiste quant au nombre global de places, puisqu'il semble qu'on va en créer de nouvelles, mais rien ne garantit qu'il n'y aura pas une nouvelle augmentation, le maintien de l'emploi semblant plus important au yeux du Ministre que les obligations internationales.

En effet, si l'on veut prendre sérieusement en compte les obligations résultant de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'enfermement devant être une mesure de dernier ressort décidée pour la durée la plus courte possible, il ne pourrait pas y avoir la moindre augmentation du nombre global de places en IPPJ. Bien plus, on attendrait un plan visant à réduire substantiellement les places pour y substituer une approche dans le milieu de vie. À cet égard, les projets de suivi post-IPPJ sont de bon augure, pourvu que la méthode de travail soit éprouvée et que les acteurs travaillant dans le milieu de vie du jeune prennent le relais.

N'oublions pas le coût exorbitant, démesuré, du placement en IPPJ qui à lui seul justifierait qu'on fasse autre chose, autrement. Chiche ?

Caroline De Man et Benoit Van Keirsbilck

---

(1) http://madrane.be/une-nouvelle-ippj-a-bruxelles/

http://www.jdj.be/jdj/lire_sommaire.php?e=364

Le sommaire du JDJ N°364

ARTICLES

1

Éditorial : Un nouveau pas dans la banalisation de l'enfermement ? – Caroline De Man et Benoît Van Keirsbilck

3

L'accès à l'enseignement pour les enfants en situation de handicap : une histoire de luttes citoyennes – Interview de Jacques Laffineur

7

Enfants en situation de handicap : le chemin vers l'école semé d'embûches – Fanny Heinrich

11

Inclusion sociale des enfants et des jeunes handicapés. Changement des mentalités et sensibilisation – Helmut Heinen

13

Quelle intégration des enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire ? – Réclamation de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Inclusion Europe c. Belgique

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

33

Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Projet de création d'une IPPJ à Bruxelles et au bilan quant à la mise en place de l'API»

34

Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Note concernant le nouveau plan de restructuration des infrastructures IPPJ»

34

Question de M. Jamal Ikazban à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles- Capitale, intitulée «Projet Rafrap «Rien à faire, rien à perdre» en IPPJ»

JURISPRUDENCE

36

Cass. 4 mars 2015 - N° P.14.1873.F Responsabilité civile des parents - Présomption - Réfragable - Cause extérieure (non) - Défaut d'éducation et de surveillance

FICHE-JDJ

38

Les décisions du Conseil de classe et les procédures de recours scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire – Delphine Ancelle et Xavier Polfliet

JEUNES À DROITS

47

Ali : réalités et perspectives professionnelles d'un jeune immigré pakistanais – Portrait réalisé par Marie De Sloover

http://www.jdj.be/jdj/lire_breves.php?b=364

"Ici et ailleurs" du JDJ N°364



Il fait le sale boulot…

Notre Secrétaire d'état à la migration a une stratégie claire d'éroder progressivement les droits acquis des étrangers, essentiellement par le biais de circulaires, notes de services et pratiques administratives de plus en plus réductrices.

Nul besoin de débat démocratique au Parlement, ni même du contrôle du Gouvernement, il agit seul (et l'ensemble du Gouvernement est bien content qu'il fasse le sale boulot, sans se soucier du fait que cela lui donne des atouts pour justifier sa politique infâme auprès de son électorat flamand chauffé à bloc (oups !) contre les migrants).

… avec la complicité du Gouvernement…

Les deux derniers exemples en date sont édifiants autant que dégoûtants : Une nouvelle circulaire de l'Office des Étrangers modifie le statut des enfants nés d'une union entre un parent en séjour légal et un parent en séjour illégal.

Jusqu'il y a peu la doctrine de l'Office convenait que l'enfant bénéficiait automatiquement du statut le plus favorable, soit le séjour légal. À l'avenir, les parents doivent introduire une demande de regroupement familial qui sera soumise à la discrétion (l'arbitraire ?) de l'Office.

… qui n'a pas à se salir les mains

Plus récemment, M. Francken a annoncé son intention (ballon d'essai ?) de mettre à l'amende les mineurs étrangers non accompagnés qui auraient été évalués comme majeurs, parce qu'ils sont considérés avoir menti sur leur âge.

Quand on connaît l'absence de fiabilité du test d'âge qui s'apparente plus au vogelpik qu'à une méthode scientifique, on se rend compte de l'arbitraire absolu de la démarche.

Par ailleurs, comment une personne pourrait-elle être punie pour avoir menti sur son âge quand elle n'a pas connaissance de sa date de naissance et/ou qu'elle n'a jamais été déclarée à la naissance ?

Violence au prétexte d'éducation

La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente publie un dossier consacré aux violences éducatives à l'école. Généralement, lorsque l'on parle de la violence à l'école, on évoque plutôt le harcèlement entre élèves ou alors la violence à l'encontre des enseignants… plus rarement, on se penche sur la violence de l'école envers les élèves. Pourtant, nombreux sont ceux qui vivent l'humiliation à l'école. Ce dossier revient sur certains aspects de ce qu'on peut appeler la violence éducative ordinaire à l'école, celle, qui sous couvert d'éducation, blesse et surtout, s'avère contre-productive…

Au programme, les questions de la punition, de la violence, des évaluations scolaires et surtout une réflexion sur les alternatives pour les enseignants À lire !

https://ligue-enseignement.be/violences-educatives-a-lecole

Dans la rubrique «il y a pire ailleurs»

Extrait du rapport du Comité de Prévention de la Torture sur la Grande-Bretagne : «Le CPT souligne que de nombreux aspects de la vie en prison étaient détériorés par le phénomène de la surpopulation carcérale. Les régimes de détention étaient inadaptés dans l'ensemble des prisons visitées; de très nombreux détenus passaient 22 heures sur 24 enfermés dans leur cellule. La situation était particulièrement difficile pour les mineurs qui étaient placés sur une liste dite de «séparation» et qui pouvaient être enfermés seuls dans leur cellule 23 heures et demi sur 24. De l'avis du CPT, détenir des mineurs dans de telles conditions s'apparente à un traitement inhumain et dégradant. Les constatations faites ainsi que les données relevées montrent que ces mineurs placés dans les centres pour jeunes délinquants ont été détenus

seuls dans des conditions avoisinant l'isolement cellulaire pour des périodes de 30, 60, voire même de 80 jours parfois.

Le CPT recommande que ces jeunes ne soient pas mis à l'écart dans de telles conditions, même pour des motifs de non-respect de l'ordre, mais soient plutôt placés dans de petites unités dotées d'un personnel plus important».

Activation, contractualisation, exclusion

L'obligation de signer un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale qui conditionne l'octroi du RIS - revenu d'intégration) est généralisée à tous les bénéficiaires. Jusqu'alors, seuls les moins de 25 ans et les étudiants y étaient contraints.

Problème, son contenu n'est pas balisé par la loi et varie donc d'un CPAS à l'autre, voire d'une personne à l'autre.

La même loi instaure également un Service Communautaire qui «consiste à exercer des activités sur la base volontaire qui constituent une contribution positive tant pour le parcours personnel de l'intéressé que pour la société»; il s'agit de prestations de travail sans rémunération en contrepartie de l'octroi ou du maintien du revenu d'intégration sociale (différent d'un volontariat).

Au risque de se voir suspendre, voire supprimer, son droit au RIS, et donc, de perdre ses moyens de survie, s'il ne respecte pas les termes de l'engagement.

Encore un moyen de transformer une démarche positive, d'intégration citoyenne, en condition contractuelle qui sera utilisée pour retirer le bénéfice d'un droit. Une série d'acteurs proposent un boycott.

Aurélie Nisot a.nisot@rwlp.be ou Tél. 0476.96.95.43

Socle européen des droits sociaux

La Commission a adopté le socle européen des droits sociaux qui contient 20 principes et droits essentiels devant contribuer au bon fonctionnement et à l'équité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale autour de trois thèmes: égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables et protection et inclusion sociales.

Eurochild s'est notamment réjoui de la reconnaissance du droit de l'enfant à une protection contre la pauvreté et à l'accès à l'éducation et aux soins ainsi que de l'appel aux États pour développer une stratégie nationale de participation des enfants.

Bannir la détention d'enfants migrants

Alors qu'en Belgique on s'apprête à détenir de nouveau des enfants en centres fermés (tout en démultipliant à l'envi les centres fermés pour migrants à un coût exorbitant), l'intergroupe sur les droits de l'enfant du Parlement européen a réussi à faire adopter, le 25 avril dernier, un amendement à un projet de directive sur l'accueil, qui bannit la détention d'enfants pour raisons de migration en rappelant que la détention d'enfants n'est jamais dans leur intérêt.

Encore faut-il garder le cap pour le texte final.



Les bésicles de Jiji

Libérez Jos et Marcel !

Par son arrêt n° 237.367 du 14 février 2017, le Conseil d'État a refusé de suspendre une décision du bourgmestre de Machelen. À la suite d'un épisode de coups et morsures ayant entraîné la mort (d'un autre canidé), il avait fait saisir et placer en observation 5 chiens; après quoi il avait ordonné la libération d'Ida, la libération conditionnelle de Fons et Jef et le maintien en détention de Jos et Marcel.

Le propriétaire déclarait pourtant avoir trouvé pour les deux délinquants une famille adoptive. Encore des mineurs abusivement «dessaisis» ? L'arrêt n'indique pas leur âge.

Service (d'urgence) compris

Me revoici (voir J.D.J., n° 362, p. 47). Dans un arrêt du 17 novembre 2016 (Journal des tribunaux, 2017, p. 194), la cour d'appel de Liège énonce : «*H.* ***impute*** *la responsabilité d'une chute qu'elle fit le 7 décembre 2010 dans le restaurant se trouvant au sein du C.H.U.* ***à l'ensemble des parties intimées***».

Si vous ne voyez pas qu'il fallait écrire d'un jet ce que j'ai mis en gras, achetez-vous des bésicles, au lieu d'imaginer des calembours cochons.

… de la vache enragée

Commentant l'ajustement du budget fédéral, les media «francophones» n'ont pas manqué de souligner la présence d'un «*buffer*», ajoutant aussitôt qu'il s'agit d'un «matelas de sécurité». Pas du tout : le terme se traduit exactement, depuis toujours, par «tampon». Un anglicisme inutile de plus, ou mieux un flandricisme, puisque le néerlandais n'a aucune réticence à adopter des termes anglais.

Ça tombe dru

- Le Soir (2 mars) cite le chef de la zone de police de Molenbeek au sujet d'un groupe de jeunes casse-pieds : «*La population dit en avoir* ***assez*** *quand il y a* ***trop*** *de problèmes*». Belle tolérance, pourtant.
- Ibidem, 10 mars, P. Furlan sur Publifin : «*L'entreprise s'est cancérisée de l'intérieur*». Ça s'attrape aussi par contagion ?
- Même jour, une brève de l'AFP annonce la commercialisation d'une selle d'équitation connectée à un téléphone et «*conçue pour le bien-être du cheval*». Il peut ainsi placer ses paris sur les courses à pied.
- Itou (15 mars), le récit limpide d'une tentative d'évasion de la prison de Saint-Gilles : «*Un commando de quatre hommes armés (…) Les gardiens avaient refusé de laisser entrer leur véhicule. Ils avaient pris brièvement en otage un infirmier (…)*». Curieuse tactique de garde.
- Et aussi (22 mars), pour les élections communales à Molenbeek, F. Schepmans (MR) se présentera sur «*une liste du bourgmestre pluraliste*». Elle a bien changé, même de sexe.
- Dans L'artichaut (avril 2017), revue de l'Université des aînés de l'ULB, une publicité de voyage organisé en Pologne : «*À proximité de Cracovie, les étonnantes mines de sel de Wieliczka et l'impressionnant site d'Auschwitz, témoins d'un passé récent*». Exquis.
- Au Moniteur du 8 mars (2ème éd.), deux arrêtés royaux concernant des militaires, aide de camp et officier d'ordonnance du Roi, sont intitulés «*Décharge d'emploi*». Ça tiraille à Laeken.
- Et dans celui du 16 mars, la modification d'un arrêté royal du 20 janvier 2017 «*portant désignation d'un Commissaire du Gouvernement du Budget auprès de Fedris*». Ils avouent enfin que rien d'autre ne les intéresse.
- Le juriste de Touring (mars-avril 2017) : «*Un conducteur qui s'arrête devant un passage pour piétons pour laisser passer un piéton ne peut pas être verbalisé pour stationnement à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons*». Reçu vijf op vijf.
- Entendue au Journal parlé de la RTBF (17 mars, 8 h.), L. Onkelinx (PS) à la ministre M. De Block (VLD) : «*Vous jouez avec les pieds des étudiants en médecine. Vous ne jouez pas le jeu de la concertation*». Il faudrait faire les deux en même temps ?
- Par son arrêt n° 237.370 du 14 février 2017, le Conseil d'État a suspendu la décision de la ville d'Anvers qui refusait l'autorisation d'ouvrir un salon de massage.

Sur le site, l'affaire apparaît sous la rubrique «*Fonction publique locale – Recrutement et carrière*». Puritains !